



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 14 Votants : 19

L'an deux mille vingt-six le six juillet le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent DOLCEMASCOLO-CORRE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2026

PRÉSENTS : Cédric DAUDUIT, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Patricia MONTAGNIER, Véronique SAUZEDDE, Franck MOREL, Grégory COINTE, Pascale VITTOZ, Isabelle MAUBERT, Rémi CHABANAT, Héroïse FERRIER, Mathilde BRIVARY, Zachary AUDEBERT

Ont donné procuration :

Sandrine FAURE à Christian ROBIN
Anthony BOURBONNAUX à Céline DESSIMOND
Patricia LACHAMP à Patricia MONTAGNIER
Thierry SOULEYRAS à Cédric DAUDUIT
Franck ROUGIER à Laurent DOLCEMASCOLO-CORRE

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Véronique SAUZEDDE

DELIBERATION
Règlement Intérieur du Conseil municipal
N°2026/07/60

Objet : Institutions et Vie politique : Fonctionnement des assemblées

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article **L.2121-8** et suivants ;

Vu l'installation du conseil municipal en date du 21 mars 2026 ;

Vu le projet de règlement intérieur du conseil municipal annexé à la présente délibération ;

Considérant que dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal doit adopter son règlement intérieur dans un délai de six mois suivant son installation ;

AR Prefecture

063-216302653-20260706-20260760-DE
Reçu le 08/07/2026



Considérant que ce règlement a pour objet de fixer les règles de fonctionnement interne du conseil municipal, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- Approuve le règlement intérieur du conseil municipal tel qu'annexé à la présente délibération ;
- Précise que ledit règlement entre en vigueur à compter de son adoption ;
- Dit que le règlement intérieur s'impose à l'ensemble des membres du conseil municipal ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.

Orléat, le 6 juillet 2026

Le secrétaire

Véronique SAUZEDDE

Le Maire

Laurent DOLCEMASCOLO-CORRE

AR Prefecture

063-216302653-20260706-20260760-DE
Reçu le 08/07/2026